

La vie qui s'élève



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Élection de M. Jean-Philippe Bachand, président de la CSS, au bureau de direction de la FCSQ

Magog, le mardi 13 juin 2017 – La Commission scolaire des Sommets est fière d'annoncer l'élection de son président, M. Jean-Philippe Bachand, comme membre du bureau de direction de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).



Depuis son élection en 2014 comme président de la Commission scolaire des Sommets, M. Jean-Philippe Bachand a toujours souhaité s'impliquer encore davantage pour l'éducation, un secteur qui lui tient particulièrement à cœur, tout autant que la représentativité des régions.

Le bureau de direction de la FCSQ est composé de neuf membres : le président et la vice-présidente de la FCSQ, élus par l'assemblée générale, et sept présidentes et présidents de commissions scolaires membres.

Parmi les pouvoirs qui lui sont reconnus par la loi et les règlements de la FCSQ, le bureau de direction a notamment le mandat de conseiller le conseil général dans la réalisation de ses responsabilités, d'assurer la gestion de l'organisme, de procéder à la surveillance et à l'exécution des mandats du conseil, de même qu'à la gestion financière et au contrôle du budget de l'organisme.

M. Bachand tient à remercier tout particulièrement messieurs Gilles Normand et Yves Gilbert, présidents des commissions scolaires de la Région-de-Sherbrooke et des Hauts-Cantons pour leur appui à l'organisation de sa campagne électorale.

La Fédération des commissions scolaires du Québec regroupe la vaste majorité des commissions scolaires francophones du Québec ainsi que la Commission scolaire du Littoral. Les commissions scolaires



sont des gouvernements locaux qui veillent à la réussite scolaire de plus d'un million d'élèves en assurant des services éducatifs au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. Elles offrent aussi des services efficaces et essentiels, notamment en matière de ressources humaines et de ressources matérielles et financières. De plus, les commissions scolaires ont la responsabilité de répartir équitablement les ressources entre leurs établissements et de rendre accessible, en tout temps, un transport scolaire sécuritaire.

- 30 -

Source et information : Julie Verreault, conseillère en communication
819 847-1610 poste 18854
julie.verreault@csdessommets.qc.ca